

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32 - présents : 23 votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Domaine de la Touche de Chaillac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU.

Pouvoirs : Paul JEANNEAU à Alain NEVIÈRE, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Christelle RAOUI à David MARDHEL, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN, Gilles TOUZET à Hubert JOUOT.

Absents / Excusés : Sabine AVRIL, Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB, Frédérique VRIGNAT.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Christelle CARTOUX, Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 ;
3. Validation des programmes 2024 et 2025 des travaux d'éclairage public ;
4. Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
5. Création de postes pour la micro-crèche de Lignac ;
6. Vote de subventions communautaires à diverses associations ;
7. Vote d'une subvention communautaire au Comité des Fêtes de Beaulieu ;
8. Vote des soldes des subventions communautaire 2024 aux diverses associations ;
9. Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2025 ;
10. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 ;
11. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 ;
12. Questions et informations diverses.

Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget Annexe « Locations commerciales » – Décision modificative n° 2 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Point 3 : Validation du programme 2025 des travaux d'entretien de la voirie communautaire
A éclaircir – Tableau validé avant de l'avoir eu – Voir avec Noëlie – Effet Route de la Ganne.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 à Bonneuil est **approuvé à l'unanimité**.

3. Validation du programme 2024 et 2025 des travaux d'éclairage public

La programmation 2024 des travaux d'éclairage public a été validé le 28 novembre 2024 par la commission « voirie, éclairage public et travaux ».

Considérant les dépenses de maintenance et le montant du marché en cours, la commission a fait le choix de répondre au montant minimum du marché.

Et que la programmation 2025 sera étudiée lors d'une prochaine réunion de la commission (manque les chiffrages). Les communes devront prévenir des travaux d'enfouissements.

Enfouissement prévu à Dunet et Tilly.

Le marché est de 200 000 € minimum et les charges transférées sont de 61 375 € (travaux d'investissement) et de 29 460 € (entretien en fonctionnement).

Travaux	Montant en TTC
Travaux résultants des enfouissements SDEI prog. 2023	78 000,00 €
Mouhet : armoire AA	27 493,80 €
Mouhet : armoire AB	4 514,76 €
Mouhet : armoire AL	6 455,04 €
Saint-Benoît-du-Sault : extension AE	9 869,40 €
Chaillac : armoire AN	12 713,40 €
Chaillac : armoire AQ	16 357,08 €
Lignac : armoire AF	14 092,92 €
Bélâbre : armoire AU	2 558,28 €
Bélâbre : armoire AF	1 743,12 €
Parnac : armoire AA	17 165,04 €
Parnac : armoire AB	7 495,08 €
Parnac : armoire AG	5 946,48 €

Voté à l'unanimité pour le programme 2024.

Point sur la voirie

Parnac – Beaulieu = fait

Chaillac – Tilly = à faire

Bélâbre – Chalais – Lignac = 2025

Le calage de rives devrait être fait dans la foulée si cela n'est pas le cas.

Prochain marché prévoir des pénalités de retard car problème avec le non-respect du planning par les entreprises.

Curage des fossés

Les charges transférées sont de 14 324 € donc priorité aux problèmes d'inondation de maison à Dunet – Bélâbre et Mauvières.

Ouvrages d'art

Ces travaux ne sont pas dans les charges transférées.

Le Président souhaiterait qu'en étude de nouveau le pourcentage 50/50 lors d'un prochain conseil communautaire.

4. Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) et / ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le projet de réhabilitation et extension pour la création d'une micro-crèche à Lignac, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé, à 600 825,48, € HT soit 720 990,57 € TTC ; et le coût prévisionnel du mobilier/équipement est estimé à 88 500,00 € HT soit 106 200,00 € TTC.

Soit un coût total prévisionnel de l'opération estimé à 689 325,48 € HT soit 827 190,57 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses	Montant *	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	53 813,08	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	62 077,84
Etudes complémentaires obligatoires	10 760,00	bonification CRST (le cas échéant)	
Travaux	536 252,40	Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
Mobilier et équipement	88 500,00	Etat (DETR)	130 072,64
		Département (PMI) (attribuée)	19 200,00
		CAF de l'Indre	312 000,00
		MSA Berry-Touraine (attribuée)	25 000,00
		Autofinancement	140 975,00
Total des dépenses	689 325,48	Total des recettes	689 325,48

Voté à l'unanimité.

5. Création de postes pour la micro crèche de Lignac

Cinq agents sont nécessaires afin de couvrir les plages horaires d'ouverture de la micro-crèche de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Ouvrir les postes aux agents titulaires et contractuels.

Recrutement envisagé :

- Direction : cadre d'emploi des éducateurs jeunes enfants (1 personne)
- Adjoint de direction : cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ou infirmière spécialisée en puériculture (1 personne)
- Agents : cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture (1 personne) et CAP petites enfance (2 personnes)

Actuellement, seul le poste de direction sera ouvert au recrutement à partir du 1^{er} mars.

Voté à l'unanimité.

6. Vote de subventions communautaires à diverses associations

La commission « médico-sociale et sports » s'est réunie le lundi 25 novembre dernier et a étudié les demandes suivantes.

Voyage de l'école de Roussines à Londres :

26 enfants sont concernés.

Après présentation complète du projet, la commission accorde une subvention d'un montant de 2 893 €.

Voté à l'unanimité.

Voyage de l'école de Saint Benoît- du-Sault :

La commission décide de revoir le montant global du projet car il lui semble que la location son et éclairage pour le spectacle ne rentre pas dans le montant de la sortie.

A ce titre, il convient de considérer le projet au montant de 13 713,40 € pour le calcul de la subvention soit 3 428,35 € participation de la CDC, voté par la commission à l'unanimité.

Ajourné

7. Vote d'une subvention communautaire au Comité des Fêtes de Beaulieu

Monsieur le Président présente la demande de subvention du Comité des Fêtes de Beaulieu pour l'organisation de la rencontre des « Beaulieu de France », organisé les 13 et 14 septembre 2025, ainsi que le montant de la subvention qui s'élève à 2 000 €.

Voté à l'unanimité. Alain OVAN ne prend pas part au vote.

8. Vote des soldes des subventions communautaires 2024 aux diverses associations

Lors de sa séance du 8 avril 2024, il avait été voté l'attribution des subventions communautaires aux associations ainsi que les modalités de paiements de celles-ci.

La Commission « culture et patrimoine » a analysé les bilans des actions menées par les associations et a proposé le versement des soldes 2024 comme suit :

Associations	Solde au vu du bilan
<u>Culture</u>	
Comédie Bélâbraise	2 000,00 €
Association Barda Compagnie	5 000,00 €
Association Couda Couda	550,00 €
Association Scènes et Stylos Bénédictins	750,00 €
Association Culturelle du Prieuré de St-Benoît-du-Sault	1 800,00 €
<u>Patrimoine</u>	
Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique	1 250,00 €

Voté à l'unanimité. Laurent LAROCHE ne prend pas part au vote.

9. Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2025

Il s'agit de la reprise pour la saison estivale 2025 des termes de la convention conclue les années précédentes. Hébergement gracieux à Saint-Benoît-du-Sault. Pas de véhicule de la CdC à disposition du (de la) stagiaire.

Voté à l'unanimité.

Bilan assez positif pour 2024 = visites sur tout le territoire.

Arrivée de Stéphane CALARD à 19h20.

10. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Il s'agit, avant le vote du budget qui aura lieu en mars ou avril, de permettre le paiement de dépenses d'investissement au cours du premier trimestre dans la limite de 25 % du montant budgétisé en 2024.

Le Président propose au conseil communautaire de faire application des textes à hauteur de 3 288 195,18 € x 25% soit 822 047,00 € €.

Voté à l'unanimité.

11. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Il s'agit, avant le vote du budget qui aura lieu en mars ou avril, de permettre le paiement de dépenses d'investissement au cours du premier trimestre dans la limite de 25 % du montant budgétisé en 2024.

Le Président propose au conseil communautaire de faire application des textes à hauteur de 2 108 798,56 € x 25% soit 527 199,00 €.

Voté à l'unanimité.

PS01 – Budget Annexe « Locations commerciales » - Décision modificative n° 2

Le SGC du Blanc, nous a fait parvenir un état des restes à recouvrer sur lequel il y a un arriéré de loyers pour un locataire de la ZA de Saint-Benoît-du-Sault qui s'élève à 21 563,61 € (loyers impayés depuis décembre 2021).

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Sur les conseils du Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC du Blanc, il est recommandé de constater une provision.

Monsieur le Président a choisi un taux de 40% du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées, qui s'élève à 7 204,75 € soit 2 881,90 € de provision.

Pour cela, il convient de modifier le budget annexe « locations commerciales » via une décision modificative budgétaire afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

Section de fonctionnement dépenses :

Article 6541 – créances admises en non-valeur	– 2 000,00 €
Article 60633– fournitures de voirie	- 881,90 €
Article 6817 - dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 2881,90 €

Voté à l'unanimité.

Le locataire en question souhaiterait un entretien avec le Président et le 1^{er} Vice-Président en charge de l'économie.

12. Questions et informations diverses

▶ Magasin automatique

La Commune de Saint-Hilaire-Sur-Benaize envisage de salarier une personne pour remplir les casiers : mais vu la convention cela ne semble pas possible.

Point à voir lors d'une prochaine commission économique avant la fin de l'année.

▶ Projets de gestion des chats errants

Subvention d'un montant de 30 526 € pour l'achat de cage, la stérilisation et l'identification de 200 chats.

▶ Attribution de compensation

Alain OVAN : - augmentation des charges transférées sur certaines communes, pourquoi ?

Recettes de 2013 = règle de calcul, Roussines partage avec les 10 communes de la Marche Occitane

Proposition du Maire de Roussines de partager 240 000 € entre Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault = refusée lors d'une réunion de la CLECT

▶ Maison Margot

Achat en 2011

Appel à projet lancé 600 000 € de projet

Quelques dates des vœux :

Mouhet – le 4 janvier à 10H00

Roussines – le 4 janvier à 18H00

Bélâbre - le 11 janvier à 10h00 et inauguration de la maison médicale à 11h00

Lignac – le 18 janvier à 16h00

Le Président est interrogé par Mathieu MOREAUX sur :

- Le rapport de la CLECT : augmentation des charges transférés sur certaines communes
- Le prieuré
- La maison « Margot »
- Le départ du Directeur Général des Services

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'F' or similar character.